nº 2

Décembre 2018

BOIS & FORÊTS de l'Ouest

Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers de Bretagne - Pays de la Loire

Les marchés du bois sont porteurs, pensez à réaliser vos coupes

L'observation des dernières ventes de bois montre un raffermissement des prix. Le chêne tire son épingle du jeu avec des tarifs qui ont retrouvé le niveau d'avant la crise de 2008. La demande est forte et la concurrence augmente même sur les qualités secondaires. Les résineux ont eux aussi trouvé acquéreur à des prix consolidés lors des dernières ventes en Bretagne et en Pays de la Loire. Vous trouverez des précisions sur ces tendances en pages intérieures ainsi que sur le site internet du CRPF.

Vos pins et vos chênes sont mûrs alors que faire ? Reprenez votre document de gestion durable, notamment votre plan simple de gestion et récapitulez les parcelles pour lesquelles une intervention est prévue. Toute coupe inscrite dans un PSG peut être avancée ou reculée de 4 ans. Il est fortement conseillé de contacter un opérateur professionnel (coopérative, groupement de producteurs, expert, gestionnaire forestier professionnel). Celui-ci vous sécurisera quant à l'opportunité de la coupe, vous rassurera sur les aspects réglementaires, vous guidera dans la réalisation technique et économique de l'opération.

Si la coupe n'est pas prévue au PSG mais se justifie, n'hésitez pas à déposer une demande d'autorisation de coupe dérogatoire auprès du CRPF pour bénéficier de cette embellie des cours*.

Une coupe bien négociée s'inscrit dans un cercle vertueux. Elle valorise le travail de plusieurs générations de forestiers et permet au propriétaire de reconstituer son peuplement. Plantation, régénération naturelle, transformation de peuplements pauvres sont autant d'actes qui préparent la forêt de demain : une forêt riche, diversifiée et répondant aux besoins de la filière.

Soyez acteur de votre gestion et ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir !

Antoine d'AMÉCOURT

Président du CRPF Bretagne - Pays de la Loire

* Si vous ne disposez pas de document de gestion durable, contactez le technicien CRPF de votre secteur

Vente de bois bord de route.

Sommaire

- Les marchés du bois sont porteurs, pensez à réaliser vos coupes p. 1
- Dynamic bois : donner un avenir à sa forêt p. 2
- Journée «Planter autrement la forêt de demain» p. 3
- Interview : Samuel JEHANNO p. 4
- Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles p. 5
- L'association Parcs boisés de France est née p. 6
- Ventes de bois d'automne 2018 p. 7
- Brèves FOGEFOR, trois nouveaux cycles en Pays de la Loire p. 8

CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

Dynamic Bois : donner un avenir à sa forêt

En Pays de la Loire, grâce aux financements de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la Région, la filière forêt-bois développe un programme destiné à reconstituer les parcelles de bois de faible valeur et à accroître la surface des forêts disposant d'un document de gestion forestière durable. Le bilan intermédiaire réalisé par l'interprofession de la filière coordinatrice de ces actions, Atlanbois, montre des résultats en augmentation.

Répondre aux besoins en bois d'aujourd'hui et à ceux de demain

Fin 2015, le projet de la filière bois des Pays de la Loire a été retenu par l'ADEME. Le programme, proposé pour les années 2016 - 2019, repose sur trois axes complémentaires :

- **assurer** l'approvisionnement des chaudières bois du Fonds chaleur par l'exploitation des peuplements ne pouvant fournir dans leur composition actuelle qu'une majorité de bois énergie destiné à être transformé en plaquettes,
- **reconstituer** ces parcelles avec des essences adaptées et productrices de bois d'œuvre,
- **intégrer** ces actions dans le cadre de la gestion durable des forêts. Pour bénéficier de ces aides, il convient d'avoir un document de gestion durable et de disposer d'une certification forestière.

L'objectif de ce programme vise principalement à approvisionner en bois les chaufferies du Fonds chaleur tout en préparant mieux les forêts aux besoins en bois de demain. Mais les autres bénéfices attachés à la production de bois ne sont pas oubliés pour autant : augmentation du stockage du carbone, prise en compte de la biodiversité notamment.

Reboisement : une action bien avancée à poursuivre

Les chantiers liés aux aides au reboisement ont démarré lentement. Au-delà du temps nécessaire pour faire connaître l'action, il faut concevoir et préparer les projets, les intégrer dans le plan simple de gestion lorsque ce n'était pas prévu et, bien sûr, tenir compte des saisons.

Ainsi, seul un dossier a pu être traité en 2016. 12 ha ont été exploités et replantés au cours de l'hiver 2016-2017. Puis le dispositif est monté en puissance pour atteindre à ce jour 300 ha de dossiers aidés, 150 ha en cours de validation et 200 ha à instruire.

Aujourd'hui, l'enveloppe disponible permet encore de financer au minimum 350 ha d'ici la fin 2019. Il est donc toujours temps de monter un projet pour bénéficier de ce dispositif.

Le taux de financement de 40 % du coût du reboisement (entretiens pendant 4 ans inclus) permet, dans la plupart des cas, même sur des coupes générant un revenu modeste (moins de 4 000€/ ha), d'arriver à une opération légèrement bénéficiaire. C'est essentiel pour les peuplements concernés. Souvent en impasse sylvicole, leur maintien sur pied n'offre pas la possibilité d'en accroître la valeur pour pouvoir financer un reboisement, seul moyen de redonner un avenir à ces parcelles.

Reboisement en pin maritime sur sol pauvre avec maintien de l'accompagnement de feuillus.

Un peuplement en impasse sylvicole.

La gestion durable des forêts s'étend

Au-delà de la nécessité de disposer d'un Plan Simple de Gestion (PSG) ou d'un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour bénéficier de l'aide au reboisement, il est aussi fondamental d'augmenter les surfaces de forêts disposant d'un PSG. En effet, avec son calendrier prévisionnel de coupes et travaux, établi pour 10 à 20 ans, le PSG inscrit la mise en gestion de la forêt dans la durée et de façon adaptée à ses spécificités. Les PSG permettent aussi de prévoir l'approvisionnement de l'aval de la filière à moyen terme.

Une opération à durée limitée : rappel des échéances

- **01/12/2019 pour les demandes d'aides au reboisement**
  Les dossiers de reboisements seront pris en compte par ordre d'arrivée : attention, les premiers dossiers arrivés sont les premiers servis.
  Enveloppe non reconductible en 2020.
  Renseignements :
  - Ph. Besseau (Atlanbois) : *pbesseau@atlanbois.com*
  - B. Delvit (DRAAF Pays de la Loire) : *bernard.delvit@agriculture.gouv.fr*

- **31/12/2019 pour les aides aux PSG volontaires**
  Renseignements : CRPF Bretagne - Pays de la Loire : *paysdeloire@crpf.fr*
  Prochaine formation PSG : 3 jours les 22/03-24/05 et 28/06/2019

Le développement de la gestion forestière durable, second volet de ce programme, a été orienté en direction des PSG volontaires destinés aux forêts de 10 à 25 ha. Un technicien forestier a animé des réunions d'information sur la gestion forestière, des visites diagnostic de peuplements et des formations sur le PSG. Cette politique, soutenue par la Région grâce à une aide à la rédaction des PSG volontaires (500 € par dossier, plus 12 €/ha) a permis d'augmenter significativement le nombre de ces documents.

Entre 2016 et 2018 (au 20/07), plus de 1 600 ha de forêts supplémentaires (134 propriétés) ont maintenant un PSG volontaire agréé.

Une opération qui allie économie et environnement

Pour chaque dossier, les effets sont immédiats et se prolongent à moyen et à long terme :

- effet immédiat par la récolte de bois qui permet la substitution d'énergie fossile par de l'énergie renouvelable,
- effet à moyen terme par l'augmentation de la capacité de stockage du carbone par les arbres de la parcelle,
- effet à long terme par la production du bois d'œuvre nécessaire à la rentabilité économique de la parcelle et à l'approvisionnement de l'industrie du bois.

Enfin, l'intégration de ces actions dans un document de gestion durable (PSG ou CBPS), assure leur compatibilité avec les principes de la gestion forestière.

Christian WEBEN
Délégué régional Pays de la Loire

Journée «Planter autrement la forêt de demain»

Les forestiers publics et privés échangent

Dans un contexte de diminution de la main d'œuvre et d'interdiction progressive des désherbants en forêt, une journée d'échanges scientifiques et techniques sur les nouveaux outils de reboisement a été organisée le 17 octobre au nord de Rennes (35) par le CRPF, l'ONF, l'INRA et ABIBOIS. L'objectif était d'informer les praticiens sur des techniques innovantes de travail du sol et de contrôle de la végétation concurrente.
Elle a réuni 80 participants : propriétaires forestiers, gestionnaires de forêts publiques et privées, conseillers sylvicoles, entrepreneurs de travaux, pépiniéristes …

Visite d'une parcelle du réseau PILOTE.

La journée a commencé au Lycée agricole de Saint Aubin du Cormier par une série d'exposés ponctués de temps de discussion. Elle s'est poursuivie en forêt domaniale de Rennes par la visite d'un site expérimental du réseau PILOTE et par des démonstrations de matériel de préparation du sol sur terrain colonisé par la molinie. Le réseau PILOTE a pour finalité de comparer techniquement et économiquement de nouveaux itinéraires de plantation, de mesurer les tassements du sol et d'analyser la dynamique de croissance des arbres installés.

Démonstration d'outils : la pioche-herse.

Trois critères sont particulièrement ressortis lors des échanges :

- la nécessité de préserver les sols afin de maintenir une forêt productive et en bonne santé,
- le besoin de réduire l'impact des cervidés par une meilleure concertation entre les acteurs pour ne plus recourir, à terme, aux protections classiques, jugées trop onéreuses,
- l'obligation de maîtriser les coûts d'intervention, tout en tenant compte des évolutions du contexte climatique, social et environnemental, sous réserve de freiner le renouvellement des forêts.

L'ensemble des présentations de cette journée est disponible sur le site Internet du CRPF Bretagne – Pays de la Loire.

Michel COLOMBET
Délégué régional Bretagne

Interview : Samuel JEHANNO

gérant de la Ferme du Forestier à Languidic (56)

Le chêne rouge occupe aujourd'hui plus de 7000 hectares en Bretagne et Pays de la Loire. Les usages de cette essence restent encore méconnus. Nous vous présentons le témoignage de Samuel JEHANNO qui a découvert au travers de ses activités, l'intérêt de cette essence en aménagement intérieur.

BFO : Pouvez-vous vous présenter et nous indiquer votre parcours professionnel ?

De 1997 à 1998, j'ai suivi une formation en BTS gestion forestière à la Maison Familiale Rurale d'Arradon où je suis resté ensuite un an en tant qu'enseignant.

Après la tempête de 1999, j'ai occupé de 2000 à 2004, un poste de technicien tempête au CRPF de Poitou-Charentes. L'activité concernait principalement la mobilisation des bois de peupliers.

De 2004 à 2012, je suis revenu à la MFR d'Arradon comme formateur en chantiers forestiers.

J'ai quitté cet emploi pour reprendre un bien familial à Languidic, comprenant des bâtiments d'exploitation, 15 ha de terres agricoles et 20 ha de bois. Nous avons alors créé, avec mon épouse, la Ferme du Forestier.

BFO : Quelles sont les activités de la Ferme du Forestier ?

L'idée de base a été de mettre en valeur l'existant, autant bâtiments que terres et bois. La Ferme du Forestier est ainsi axée sur l'exploitation des terres avec plusieurs activités :

- l'élevage de deux espèces rustiques (buffles d'eau et vaches Galloway), pour la production de lait et de viande permettant la valorisation des prairies humides,
- l'exploitation des vergers de pommiers et de sureaux, avec transformation des produits (vinaigre de cidre, confitures, sirops,…), ainsi que la récolte et la vente de sève de bouleau issue des parcelles boisées. L'ensemble de ces produits est vendu en direct à la ferme et dans les commerces locaux,
- le façonnage et la vente de bois de chauffage et de piquets de clôture, provenant des parcelles boisées, avec livraison à domicile, dans un rayon de 15 km.

En appoint, je réalise quelques petits chantiers forestiers, principalement d'élagage.

BFO : Et les bâtiments ?

Depuis 2012, nous avons engagé la restauration des bâtiments par nos propres moyens, en utilisant au maximum les bois issus de la propriété ou des chantiers forestiers réalisés. Un gîte de 10 places est exploité depuis 2015. Un second, plus grand, est en cours d'aménagement. L'ensemble est raccordé à une chaudière bois à plaquettes. Les bois ont été façonnés sur place avec une scierie mobile pour fournir charpente, cloisons intérieures, parquets et lambris. Différentes essences ont été utilisées : douglas, châtaignier, thuya, cyprès, orme et chêne rouge pour le parquet.

BFO : Pourquoi le chêne rouge ?

C'est une opportunité que j'ai rencontrée en réalisant un chantier d'éclaircie de chênes rouges.

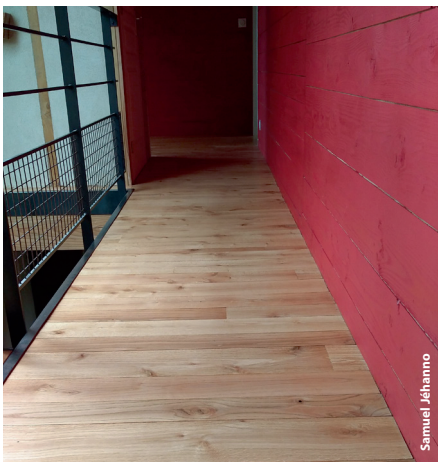

Parquet en chêne rouge.

J'ai repéré la présence de petites billes de pied avec peu d'aubier, de 25-30 cm de diamètre et de 2m de longueur. Je les ai fait scier à la ferme et raboter par un professionnel, pour en faire des lames de parquet que j'ai posées par clouage.

BFO : Etes-vous satisfait du résultat ?

Le rendu du chêne rouge se rapproche beaucoup du châtaignier, avec peut-être un aspect un peu plus veiné et légèrement rosé. La mise en place du parquet n'a posé aucune difficulté et à l'usage, il semble même plus résistant.

Pour moi, l'utilisation du chêne rouge en parquet est un débouché qui peut permettre de mieux valoriser les bois issus des premières éclaircies.

Propos recueillis par Eric SINOU - Technicien et Xavier GRENIÉ - Ingénieur

Le CRPF a mis en place un groupe de travail sur le chêne rouge, destiné à améliorer les connaissances sur sa sylviculture et ses débouchés.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe ou nous faire part de votre expérience sur cette essence, contactez : Eric SINOU
06 18 44 72 18 – eric.sinou@cnpf.fr

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles,

avec son programme d'actions : un guide de gestion efficace

Créé par la Loi d'Orientation sur la forêt en 2001, ce document de gestion durable est destiné tout particulièrement aux propriétaires forestiers de petites surfaces boisées, non assujettis au Plan Simple de Gestion.

En y adhérant, le propriétaire s'engage, sur une durée de 10 ans renouvelable, à mettre en œuvre les préconisations du guide dans ses peuplements forestiers.
En 2016, le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles a pris du galon : il comporte désormais un programme de coupes et travaux (CBPS+) et devient ainsi un document de gestion réellement opérationnel.
A ce jour, 2469 propriétaires pour 16 553 hectares de bois ont adhéré au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles en Bretagne et Pays de la Loire.

Jean-Pierre KERMOAL sylviculteur dans le Morbihan a récemment adhéré au CBPS+ et fait part à Bois et Forêts de l'Ouest (BFO) de son point de vue sur ce document.

BFO : M. KERMOAL, pouvez-vous nous présenter l'histoire de votre forêt ?

En 1972, j'ai acquis 25 hectares de terres sur la commune de Plouray (56), dont 6 de taillis et de landes.
Ces terres de faible valeur agronomique sont restées en location jusqu'au départ du fermier en 1984. Puis, entre 1989 et 1990, j'ai décidé d'en boiser 15 hectares, en douglas, mélèze, pin laricio de Corse, chêne rouge d'Amérique et érable sycomore. J'en suis aujourd'hui au stade des éclaircies.

BFO : Pourquoi avez-vous décidé d'adhérer au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles ?

Ne sachant pas toujours où et quand intervenir, j'étais à la recherche d'un document simple et pratique sur lequel je pourrais m'appuyer pour mieux organiser la gestion de mes parcelles boisées. J'ai alors contacté le CRPF qui m'a parlé du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles. Cela correspondait tout à fait à l'outil que je recherchais, à savoir un état des lieux des parcelles, des « bonnes pratiques » de gestion par type de peuplement et la possibilité de planifier mes interventions.

BFO : Que vous apporte cette adhésion sur le plan technique, réglementaire et fiscal ?

Ce document me sert aujourd'hui de guide car j'y ai indiqué toutes les interventions que je prévois de réaliser, par ordre de priorité, pour les 10 prochaines années. D'un point de vue réglementaire, je n'ai plus besoin de demander d'autorisation lorsque je prévois une coupe rase, à partir du moment où celle-ci figure dans le programme du CBPS+. De plus, comme il s'agit d'un document de gestion durable, il me permet aussi d'être en règle vis-à-vis des allègements fiscaux que j'ai pu obtenir par ailleurs. Enfin, ce document va me permettre d'adhérer à la certification forestière PEFC qui me sera sûrement utile pour bien vendre mes bois.

BFO : Comment envisagez-vous l'avenir ?

Un peu plus sereinement car j'ai désormais une meilleure visibilité de ce que je dois faire grâce au CBPS et je peux bénéficier des conseils avisés des techniciens du CRPF. D'ailleurs, j'ai un nouveau projet, celui de boiser 1,5 hectare de terre agricole jouxtant mes bois.

Dominique BALAY - Technicienne
et Eric SINOU - Technicien

Répartition départementale des adhésions au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

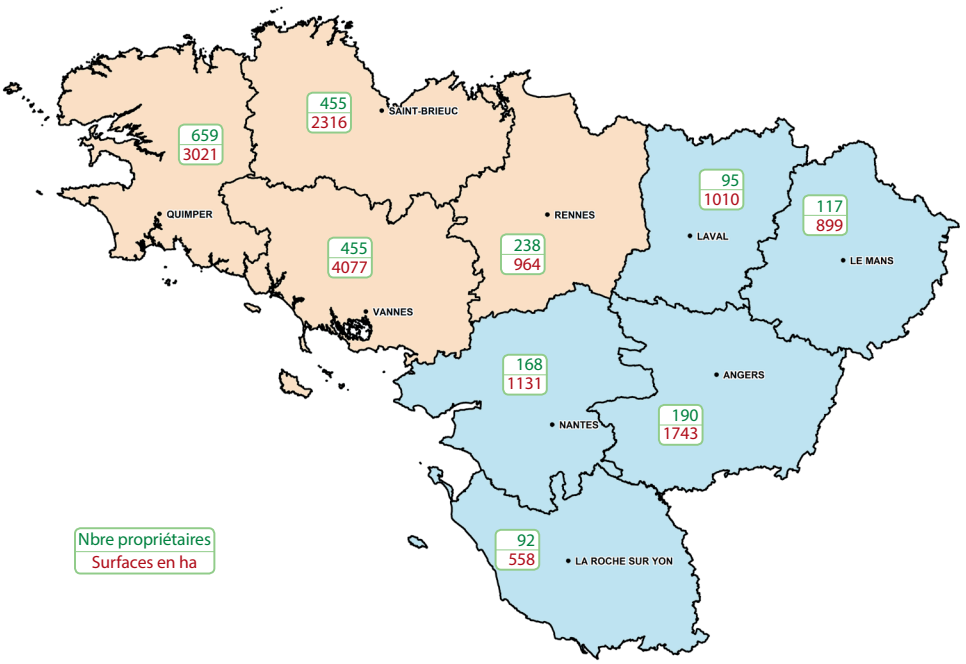

L'association Parcs boisés de France est née

Après sept années de succès portées par le CETEF 44 sous la présidence de Bertrand de GRANDMAISON, ce sont plus de 130 propriétaires de parcs du grand ouest et d'autres régions de France qui ont participé au stage de trois jours consacré à la rénovation de leurs parcs. Le CETEF 44 va désormais retrouver sa vocation strictement forestière. Lors de son Assemblée Générale du 4 mai 2018, ses adhérents ont décidé de créer une nouvelle association dédiée exclusivement aux parcs boisés : « PARCS BOISES DE FRANCE ». Son conseil d'administration est composé d'une grande partie de la précédente équipe et complété de nouveaux membres.

L'objet de cette association est de représenter, défendre, encourager, accompagner les propriétaires privés de parcs boisés de France. Sa mission sera essentiellement orientée vers deux axes :

• **Aspect technique** concernant la rénovation, l'entretien, la préservation pour assurer la pérennité des parcs, avec notamment la poursuite d'une formation à la rénovation en partie revisitée. L'objectif est notamment, après diagnostic du parc, d'établir un programme d'interventions.
L'association a aussi le projet de décliner à l'échelon du département des journées de travaux de groupes sur ces parcs.
L'association veut créer un lien technique entre les propriétaires de parcs et leurs fournir conseils et informations pratiques par une lettre aux adhérents.

• **Aspect protection juridique** des parcs avec mise en œuvre d'un Plan de Gestion Durable. Ces parcs nécessitent en effet un cadre et un statut de protection et de reconnaissance. L'association y travaille déjà.
L'association est désormais d'envergure nationale parce qu'elle a, outre l'ambition de développer géographiquement son action, la volonté de travailler à cette reconnaissance pour tous les parcs privés de France qui le souhaitent.
D'autre part, en prenant pour sous-titre, Patrimoine Historique, Paysager et de Biodiversité, l'association veut souligner les atouts historiques des parcs. Il s'agit bien souvent de l'Histoire des Hommes, mais aussi de celle des arbres, des variétés, de leurs vieillissements, dans le contexte climatique connu et attendu, de leurs richesses floristiques et faunistiques.
Ces parcs, du fait de leurs préservations, sont de véritables conservatoires variétaux de nombreuses origines et sont le recueil d'une très riche biodiversité.

Journée de formation « Rénovation des parcs boisés ».

L'association veut les protéger, mais également les mettre en valeur.
Leur dimension paysagère s'inscrit inévitablement dans l'environnement de tout à chacun. Ils ont leur place à prendre dans les politiques d'aménagement du territoire.

A ces titres, l'association est en lien direct avec les intérêts forestiers des sylviculteurs. Ces richesses arboricoles sont des références à étudier. Ces parcs sont aussi des vitrines potentielles du monde de la forêt auprès du grand public qui regarde avec respect ces lieux souvent d'exception.
Tous les détenteurs de parcs sont donc invités à adhérer en vue de constituer une véritable force représentative et significative. Contact : *parcsboisésdefrance@gmail.com*

Patrick de FERRIERE
Président de Parcs boisés de France

Carbone : une entreprise Lavalloise s'engage

Afin de limiter son empreinte carbone, TDV industries investit localement dans la forêt. Grâce à son soutien financier, une ancienne parcelle agricole de 2,5 ha sera plantée en cèdre de l'Atlas et en chêne sessile chez un propriétaire forestier. Elle séquestrera entre 500 et 600 tonnes de CO_2 en 30 ans. La signature du contrat, sous l'égide du CRPF a eu lieu le 12 novembre.
La création d'un label « bas carbone » auquel le CNPF a grandement contribué, fixe un cadre national de compensation des émissions de CO_2 à travers des projets forestiers. En facilitant la contractualisation entre les entreprises et les propriétaires forestiers, il permettra à ce type d'initiative écologiquement responsable de se développer.
Contact: Olivier GLEIZES – olivier.gleizes@cnpf.fr

Arbres remarquables du Finistère

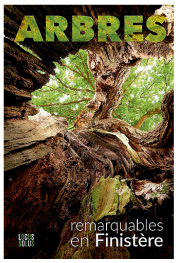

Trois spécialistes passionnés publient un livre sur les arbres remarquables du Finistère. Photos, illustrations, anecdotes historiques ou botaniques souvent surprenantes dressent le portrait de ces arbres hors du commun. Ils constituent un patrimoine exceptionnel dont la sauvegarde est un enjeu de société, pour ce territoire riche d'arbres insolites, exotiques ou sacrés parmi les plus anciens d'Europe. La préface est de Christophe Drénou spécialiste de l'architecture des arbres au CNPF.

Ventes de bois d'automne 2018

Les ventes groupées des Experts Forestiers de nos deux régions se sont déroulées le 25 octobre à Solesmes (72) et le 22 novembre 2018 à Iffendic (35)

Le tableau ci-dessous récapitule les prix obtenus au mètre cube sur pied pour des lots homogènes adjugés lors de ces ventes.

Essences	Demande du marché*	Tendance de prix par rapport aux dernières ventes	0.5 à 0.90 m³	0.91 à 1.5 m³	1.51 à 2 m³	plus de 2 m³
Epicéa de Sitka	😀	→	35 à 49 € moyenne 44 €	48 à 52 € moyenne 50 €	51 €	
Pins maritime et sylvestre Bretagne	😀	↗	34 €**	36 à 38 € moyenne 37 €	32 à 40 € moyenne 37 €	
Pins maritime et sylvestre Pays de la Loire	😐	↘	13 à 41 € moyenne 24 €	25 à 43 € moyenne 33 €	33 à 34 € moyenne 33 €	
Douglas - Bretagne	😀			62 €**		
Douglas - Pays de la Loire	😀	→	32 €**	57 €**	70 €**	
Pin Laricio - Pays de la Loire	😐	→	20 à 33 € moyenne 25 €	28 €**		
Résineux divers (Thuya, Grandis, Nordmann...)	😀	↘	31 à 42 € moyenne 37 €			
Chênes - Pays de la Loire	😀	→		28 à 198 € moyenne 101 €	90 à 195 € moyenne 152 €	109 à 312 € moyenne 198 €
Chênes - Bretagne	😀			135 à 154 € moyenne 141 €	219 €**	
Peupliers	😐	→		36 à 41 € moyenne 38 €	35 €**	

*Nombre moyen d'offre par lot : 😀 5 offres et + 😐 2 à 4 offres ☹ 1 offre maximum.

** Lot unique dans sa catégorie

Maximum d'offres observé pour un lot : 12 offres

En Bretagne, 58 lots de bois sur pied, composés principalement de résineux (épicéa de Sitka, douglas et pins) étaient proposés à la vente pour un volume total de 47 500 m³. En Pays de la Loire, les 87 lots proposés totalisaient 41 000 m³ et comportaient surtout des chênes (33 %) et des pins (35 %).

En Bretagne, 22 % des lots proposés n'ont pas été vendus, dont 12 % restés sans offre. Par contre, tous les lots de pins ont trouvé acquéreur, illustrant la forte demande sur cette essence.
En Pays de la Loire, on a enregistré 14 % de lots invendus dont 6 % restés sans offre.

Dans les 2 régions, les lots sans offre ont concerné essentiellement le peuplier.

La vente de Bretagne a concerné pour 90 %, des coupes définitives de futaies résineuses. Signalons que le prix des chênes de 0.91 à 1.5 m³ est le résultat d'une vente par appel d'offre de coupes d'amélioration en forêt de la Hardouinais (22) portant sur un volume très significatif.

A Solesmes, 60 % du volume à vendre concernait des coupes d'amélioration. Le prix moyen du chêne s'est établi à 136 €/m³ (contre 101 €/m³ en 2017) et celui du pin maritime à 33 €/m³ (contre 26 €/m³ en 2017), c'est-à-dire à des niveaux légèrement inférieurs à ceux du printemps 2018.

Si le cours des pins reste bas malgré la forte demande, celui de l'épicéa de Sitka et du chêne se maintient à un niveau élevé.
En forêt publique la même tendance est observée sur les chênes mis en vente par l'ONF au printemps 2018 dans nos régions. Les prix d'achat pour les qualités « merrain » se sont envolés, oscillant entre 293 et 545 € le m³ soit une moyenne de 385 €/m³.

Cédric BELLIOT - Technicien
et Xavier GRENIÉ - Ingénieur

Brèves

Une aide financière à la replantation des peupleraies

La charte « Merci le Peuplier » permet d'obtenir une participation financière des entreprises adhérentes à la charte allant jusqu'à 2,80€ par plançon pour la reconstitution d'une peupleraie après exploitation.
Une convention est signée entre le populiculteur et l'exploitant. Pour bénéficier de l'aide, le populiculteur doit être adhérent à PEFC. Cette aide concerne uniquement les projets de reboisement après coupe, suite à une vente du bois.
Pour plus d'informations :
www.mercilepeuplier.org

Amateurs de Physalg Forêt, manifestez-vous rapidement !

Les 300 tonnes de Physalg Forêt produites par TIMAC AGRO dans le cadre d'un partenariat avec le CRPF et le CETEF 22 pour dynamiser les plantations forestières en terrain pauvre, sont pratiquement écoulées. Une nouvelle production sera mise en route si les commandes sont suffisantes. Pour tous renseignements sur le produit, contacter le technicien de secteur du CRPF.

Mouvement de personnels au CRPF

Le CRPF a recruté 2 animateurs territoriaux :

- Jean de FALANDRE, chargé de mission « Charte forestière de territoire », basé à l'antenne CRPF d'Allonnes (72) et à la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Bélinois à Ecommoy (72),
- Antoine CHABOT, basé à l'antenne CRPF de Guingamp (22), qui remplace Thomas VARQUET, parti au CRPF Centre - Val de Loire.

Le CRPF vient également d'embaucher 2 chargées de mission qui travailleront sur le site « La Forêt bouge » et sur les conventions d'animation forestière CRPF/Conseil régional :

- Anne-Pernelle DUC, basée à Rennes, en remplacement de Camille QUEINNEC, embauchée par l'enseigne Dispano,
- Cindy PAOLANTONACCI, basée à Saint-Herblain.

Nous souhaitons à ces jeunes ingénieur(e)s forestiers de s'épanouir pleinement dans leurs nouvelles fonctions.

Aide au renouvellement de peupleraies en Maine-et-Loire

Bénéficiez de 5€/plant d'aide pour renouveler votre peupleraie en adhérant à la charte « Merci le Peuplier » complétée par l'aide «du peuplier pour l'avenir» sur 71 communes du Maine-et-Loire
En savoir plus : Les aides au renouvellement des peupleraies :
https://ifc.cnpf.fr/n/peuplier-en-val-de-loire-ouest/n:3021

Le marathonien de l'environnement

Pierre BROSSIER, ingénieur environnement au CRPF a parcouru les 42 kilomètres du Marathon Vert de Rennes en 3 h 56, le 28 octobre 2018.
Grâce à ses foulées 42 arbres seront plantés. Toutes nos félicitations !

FOGEFOR : trois nouveaux cycles en Pays de la Loire, animés par le CRPF

« Initiation à la fiscalité forestière »

Sur trois réunions d'une journée, ce stage est destiné aux propriétaires de bois qui désirent mieux connaître la fiscalité forestière, ses implications en matière de comptabilité, de transmission de patrimoine et d'objectifs de gestion.
Il se déroulera à Saint-Herblain (44) aux dates suivantes :

18 janvier, 8 février et 15 mars 2019

« Outils numériques au service de la gestion forestière »

Sur trois réunions d'une journée, ce stage est destiné aux propriétaires de bois qui désirent découvrir et prendre en main les outils numériques en libre accès qui les aideront dans la gestion de leur forêt.
Il se déroulera à Saint-Melaine (49) aux dates suivantes :

27 septembre, 25 octobre et 22 novembre 2019

« Rédiger son PSG »

Sur trois réunions d'une journée, avec la théorie en salle le matin et la pratique sur le terrain l'après-midi, ce stage est destiné aux propriétaires de bois et forêt qui désirent rédiger leur PSG. Il permet d'apprendre à décrire sa forêt et à mener une réflexion pour planifier ses interventions.
Il se déroulera à Allonnes (72) aux dates suivantes :

22 mars, 24 mai et 28 juin 2019

Nombre de participants à chacun de ces stages : 15 personnes.

Informations et inscription :
france.averty@cnpf.fr - 02 40 76 84 35

Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire - 36 avenue de la Bouvardière
44800 Saint-Herblain - Tél. 02 40 76 84 35 - site : https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr
Avec le soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Directeur de la publication : Arnaud GUYON - **Responsable de la rédaction :** Michel COLOMBET
Réalisation : France AVERTY
Abonnement gratuit - 2ème semestre 2018 - Imprimerie : HELIO GRAPHIC ATLANTIC • St Herblain - n° ISSN : 2646-5213